
[Imprimer](#)

Rénovation énergétique pour 20 écoles parisiennes

Image

La ville de Paris entend conclure un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour les travaux bâtimentaires de rénovation énergétique de 20 écoles de la Capitale.

Depuis 2012, la ville de Paris a rénové 300 écoles, soit environ la moitié de son parc par le biais de contrats de performance énergétique. Dans le prolongement de cette dynamique, la mairie a décidé de poursuivre - cette fois en interne - des opérations de rénovation énergétique des bâtiments scolaires regroupées sous le nom « CPE interne » de la conception à la réalisation, puis à l'exploitation/maintenance. Ces projets portent sur un périmètre de 20 établissements scolaires.

Le programme de travaux de performance énergétique concernera notamment les installations de chauffage et de ventilation (modernisation du centre thermique, mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs, modernisation de la ventilation, etc.). Mais c'est l'amélioration de l'enveloppe qui fait l'objet de la présente consultation lancée par la ville de Paris. Celle-ci vise à disposer d'un accord-cadre multi-attributaire de maîtrise d'œuvre (hors loi MOP). À titre d'exemple, ces travaux peuvent concerner l'isolation thermique des murs par l'intérieur comme par l'extérieur, mais également celle des combles, des toitures terrasses, des planchers bas, ou encore le remplacement de menuiseries extérieures.

Mission d'OPC

Outre les études de projet et d'avant-projet détaillé, l'assistance apportée au maître d'ouvrage, les études et la direction d'exécution des contrats de travaux et l'assistance aux opérations de réception pendant la période de parfait achèvement, l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre bâtementaire inclura également une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination.

En raison de l'occupation des établissements scolaires, le projet CPE interne prévoit de réaliser les travaux exclusivement durant les vacances scolaires des années 2024 et 2025. À titre indicatif, les travaux bâtimentaires sont estimés à 500 000 euros en moyenne par école.

[Consulter l'avis](#)